



# GREFFES DES FRUITIERS



## PUBLIC CIBLÉ :

Salarié, demandeurs d'emploi, particuliers



## DÉLAI D'ACTION :

2 mois sous réserve du nombre de personnes



## FRAIS PÉDAGOGIQUE :

Cantine scolaire



## TARIFS :

Tarifs individuels : 840€

Tarifs de groupes : 4400€



## EFFECTIF PAR SESSION :

8 personnes



## DURÉE :

28 h



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

En présentiel, en s'appuyant sur une dynamique de groupe et des méthodes actives  
Alternance de théorie et de pratique  
Travaux de groupe



## PRÉ REQUIS :

Maîtriser la langue française  
Apporter un sécateur adapté  
Apporter ses EPI (Gants, lunettes et visière de protection, chaussures de sécurité)



## OBJECTIFS VISÉS :

A l'issue de la formation, le participant sera initié à la pratique du greffage en pépinière fruitière, connaîtra les techniques de greffe d'été pour les arbres fruitiers, saura préparer les portes-greffes et le greffon, saura réaliser les opérations de greffe et apporter les premiers soins post-greffage.



## CONTENU DE FORMATION :

Eléments d'histologie végétale  
La multiplication végétative (asexuée) des végétaux  
Techniques de greffes  
Comment garantir la pérennité de l'espèce ou de la variété  
Suivi de culture d'une pépinière fruitière (conduite du plant, gestion de l'irrigation)  
Outils et EPI



## CONTACT :

Secrétariat CFPPA

Tel : 04.95.30.02.31 Taper 1

Mail : cfppa.borgo@educagri.fr



## PLAN ET MOYEN D'ACCÈS :

L'établissement est desservi

\*Par le réseau routier cf «Google maps» lycée agricole Borgo

\*Par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).



## HANDICAP :

Un référent handicap accompagne et suit l'apprenti.

Armagnac Marie-hélène : 07.50.54.25.93



## MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Tests théoriques et pratiques avec grille d'évaluation suivie d'une correction collective  
Bilan de satisfaction écrit et oral de la formation



## FINANCEMENT ET REMUNÉRATION :

Le financement peut être assuré par :

Vos propres fonds

Une prise en charge par votre OPCO

Une prise en charge par votre employeur

Une prise en charge par Pôle Emploi ou la Région



## CONDITION D'INSCRIPTION :

Dossier d'inscription complet  
Vaccination antitétanique à jour et certificat médical d'aptitude physique